

**Pour information seulement:
la publication de ce document sur le site Web ne constitue pas une invitation officielle**

**Septième Réunion régionale européenne
Budapest, Hongrie, 14-18 février 2005**

«Politesse»,

J'ai l'honneur d'inviter votre pays à se faire représenter à la *septième Réunion régionale européenne* de l'Organisation internationale du Travail, qui aura lieu à Budapest, Hongrie, du 14 au 18 février 2005.

La Réunion régionale européenne rassemble tous les 4 ans l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux des 50 pays de la région. Cette *septième réunion* débattira plus particulièrement des thèmes abordés dans le rapport en deux volumes que je lui soumettrai. Le premier volume traitera des activités déployées par le Bureau dans la période 2001-04 et le second sera un rapport thématique sur la bonne gouvernance dans le contexte de la mondialisation, structuré autour de 4 axes: l'emploi tout au long de la vie; miser sur les jeunes; flexibilité, stabilité et sécurité sur les marchés du travail européens; renforcement des droits pour la gestion des migrations; vieillissement des populations, participation au marché du travail et réforme des régimes de pension.

Les deux volumes de ce rapport vous seront envoyés au mois de décembre.

Le *Règlement pour les Réunions régionales* ci-joint, approuvé par le Conseil d'administration du BIT à sa 283^e session (mars 2002) et confirmé lors de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail (2002), régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la *septième Réunion régionale européenne*. Votre attention est plus particulièrement appelée sur l'article 1 de ce *Règlement* qui traite de la composition tripartite des délégations.

Les documents mentionnés dans cette lettre ne sont envoyés qu'au destinataire de l'original.

En juin 2004, j'ai lancé un appel à nos mandants pour que les délégations à la Conférence internationale du Travail comprennent au moins 30 pour cent de femmes. Pour la *septième Réunion régionale européenne*, comme pour toutes les réunions de l'OIT, j'invite les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à multiplier les efforts pour augmenter la représentation féminine dans leurs délégations.

L'article 9 du *Règlement* concerne le délai pour le dépôt des pouvoirs. Le formulaire de présentation des pouvoirs devra être renvoyé, dûment rempli, au bureau du Conseiller juridique à Genève, avant le 30 janvier 2005.

Le Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile. Vous trouverez également des informations sur la réunion à l'adresse suivante:

<<http://www.ilo.org/public/french/region/eurpro/geneva/regconf2005/index.htm>>

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ces informations aux représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs qui feront partie de votre délégation nationale.

Une réunion ministérielle informelle aura lieu le mardi 15 février 2005 dans l'après-midi. Elle sera consacrée au suivi, en Europe et en Asie centrale, du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*. Votre participation à ce débat, qui ne manquera certainement pas d'être riche et animé, sera très appréciée. Les partenaires sociaux seront également représentés à cette réunion informelle.

La *septième Réunion régionale européenne* aura l'importante responsabilité de jeter les bases du programme de l'OIT dans la région au cours des prochaines années. Je compte sur votre précieux concours pour définir les grandes lignes de nos activités futures.

Je vous prie d'agréer, «Politesse», l'assurance de ma très haute considération.

Juan Somavia
Directeur général

PIECES JOINTES

Règlement pour les réunions régionales
Programme provisoire
Formulaire de présentation des pouvoirs
Brochure d'information et formulaires